

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1253

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 8**

À l'alinéa 62, après la seconde occurrence du mot :

« dispositions »,

insérer les mots :

« de l'article L. 5553-11 du code des transports dans sa rédaction résultant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.